

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DES LOTS n° 1, n° 2, n° 3, n° 4, n° 5 n° 7, n° 10, n° 13 et n° 14 DE
L'ACCORD-CADRE DE TRAVAUX :**

Entretien, aménagement et rénovation des bâtiments et des équipements techniques

N° 2024-57

La Présidente de l'université Lumière Lyon 2,

Vu l'article L712-2 du Code de l'éducation ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le guide des règles d'achat applicable à l'Université Lumière Lyon 2 approuvé par délibération n° 2023-37 du Conseil d'administration du 26 mai 2023 ;

Vu la délibération n° 2022-15 du 14 mars 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente de l'université Lumière Lyon 2 ;

Vu la délibération n° 2023-66 du 29 septembre 2023 ayant pour objet l'approbation du lancement et de la signature du marché public d'entretien, aménagement et rénovation des bâtiments et des équipements techniques ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé aux JOUE/BOAMP le 28/06/2023 (annonce JOUE n° 2023/S 203-637479 et annonce BOAMP n° 23-145026) ;

Vu le règlement de la consultation enregistré par les services de l'université Lumière Lyon 2 sous la référence : TVX n° 2023TR23031XXX1 à TVX n° 2023TR23031XXX14 Entretien, aménagement et rénovation des bâtiments et des équipements techniques ;

Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres ;

Vu les registres des dépôts du profil acheteur PLACE (plateforme des achats de l'Etat) ;

Vu le procès-verbal de la commission des marchés du 13 février 2024 ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire, au regard des consommations récurrentes identifiées sur ce segment d'achat, de conclure un contrat.

DÉCISION

Article 1^{er}

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 décide, en qualité de représentante de l'acheteur, d'attribuer le lot n° 1 : Électricité courants forts - courants faibles pour un montant de 1 500 000 € max. HT/an, à l'entreprise ;

**AEGE
Green Campus Park - Bâtiment 57
33 avenue du Docteur Georges Levy
69200 VÉNISSIEUX Cedex 69693**

Adresse électronique : contacteleg.aege@equans.com

Article 2

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 décide, en qualité de représentante de l'acheteur, d'attribuer le lot n°2 : Sols minces, encapsulage, recouvrement pour un montant de 600 000 € max. HT/an, à l'entreprise ;

COMPTOIR DES REVETEMENTS SAS
45 Rue du Marais
69100 VILLEURBANNE

Adresse électronique : serviceao@comptoirdesrevetements.com

Article 3

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 décide, en qualité de représentante de l'acheteur, d'attribuer le lot n°3 : Plâtrerie, peinture et faïences pour un montant de 500 000 € max. HT/an, à l'entreprise ;

CHANEL SAS
12 Rue de l'Industrie
69200 VENISSIEUX

Adresse électronique : mmignozzi@chanelrenovation.fr

Article 4

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 décide, en qualité de représentante de l'acheteur, d'attribuer le lot n°4 : Faux plafonds pour un montant de 60 000 € max. HT/an, à l'entreprise ;

ESTRAT BONCHE
43 rue Sébastien Gryphe
69007 LYON

Adresse électronique : contact@estratbonche.fr

Article 5

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 décide, en qualité de représentante de l'acheteur, d'attribuer le lot n°5 : Plomberie sanitaire pour un montant de 200 000 € max. HT/an, à l'entreprise ;

UNION TECHNIQUE DU BATIMENT (UTB)
59, avenue Gaston Roussel
93230 ROMAINVILLE

Adresse électronique : demat@utb.fr

Article 6

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 décide, en qualité de représentante de l'acheteur, d'attribuer le lot n°7 : Suppression des tags pour un montant de 80 000 € max. HT/an, à l'entreprise ;

HTP Centre Est
98, rue Alexandre Dumas
69120 VAULX en VELIN

Adresse électronique : contact@htpce.fr

Article 7

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 décide, en qualité de représentante de l'acheteur, d'attribuer le lot n°10 : Menuiserie intérieure et extérieure bois pour un montant de 60 000 € max. HT/an, aux entreprises ;

COMPTOIR DES REVETEMENTS
45 rue du Marais
69100 VILLEURBANNE

Adresse électronique : serviceao@comptoirdesrevetements.com

MENUISERIE VALETTE
33 Route de Quinsonnas
69510 MESSIMY

Adresse électronique : contact@menuiserie-valette.fr

LES METIERS DU BOIS
ZA DU CHARPENAY
69210 LENTILLY

Adresse électronique : mdblyon@lesmetiersdubois.com

Article 8

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 décide, en qualité de représentante de l'acheteur, d'attribuer le lot n°13 : Panneaux acoustique pour un montant de 80 000 € max. HT/an, aux entreprises ;

ESTRAT BONCHE SAS
43 Rue Sébastien Gryphe
69007 LYON

Adresse électronique : contact@estratbonche.fr

MEUNIER INTRAMUROS
1135 Chemin des Grands Moulins
69400 GLEIZÉ

Adresse électronique : info@meunier-intramuros.com

PYT AUDIO
2 Ter du Commandant Guilbaud
85500 LES HERBIERS

Adresse électronique : dany.gaborieau@pytaudio.com

Article 9

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 décide, en qualité de représentante de l'acheteur, d'attribuer le lot n°14 : Voirie Réseaux Divers_VRD pour un montant de 500 000 € max. HT/an, aux entreprises ;

CARRION TP
8 Rue des Alpes
69120 VAULX EN VELIN

Adresse électronique : x.hyvernat@carriontp.fr

Ent. JEAN LEFEBVRE Rhône Alpes
17, avenue des frères Montgolfier
69680 CHASSIEU

Adresse électronique : etudes.ejl-sudest@ejl.fr

SATL TP
37, rue Ampère
69680 CHASSIEU

Adresse électronique : ludivine.bruet@staltp.com

Article 10

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon,

Voies et délais de recours :

*La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.*